

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 17

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180385>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que la petite clef du buffet à pain ouvre le bahut? — « Je l'ai appris, répondit-il d'un air à la fois malicieux et doux, d'une femme qui volait son mari. Un jour que celle-ci le croyait à l'ouvrage, tandis qu'il était là, près de l'égoutoir à la cuisine, il la vit donner un demi-florin à la pauvre veuve Sternbach qui pleurait amèrement de n'avoir pas de pain pour ses cinq petits enfants. Ma femme prit le demi-florin dans le bahut, en disant que la main gauche ne doit pas savoir ce que fait la droite. Mon mari a la clef du bahut, mais celle du buffet à pain ouvre également. — Je me rendis sans bruit à mon ouvrage et n'en ai jamais dit mot à ma chère Regina. J'ai pensé que tu avais bien fait; ce qui est à moi est aussi à toi. Le Seigneur a dit: partage ton pain avec ceux qui ont faim. Or si l'on doit observer ce commandement, il faut qu'avec la clef du buffet à pain on puisse ouvrir le bahut qui renferme l'argent pour donner un demi-florin à une veuve dont les enfants pleurent de faim. Le Seigneur dit: « parce que vous l'avez fait à ces petits qui croient en moi, vous l'avez fait à moi-même. » Aujourd'hui j'ai vu le pauvre Peltzig travailler à son drap mortuaire, accommoder son habit de noces pour le dîner, il ne pouvait presque plus parler, il ne pouvait que pleurer, il se voyait sur le point d'aller mendier avec les siens.....

Bastian ne put achever, Regina en larmes se jeta à son cou, puis, d'une main, elle lui ferma la bouche, tandis que de l'autre elle mettait la clef du bahut dans la poche de son gilet. Les deux époux pleurèrent un moment dans les bras l'un de l'autre. Enfin Regina dit: N'est-ce pas, c'est moi qui porterai les vingt florins à Peltzig, avec un panier de pommes de terre, nous en avons au delà de notre besoin. Puis comme nous avons quatre pains, qui, par la sécheresse, deviendront durs comme la pierre, je porterai aussi un pain. — Oui, ma chère, tu peux l'accorder en plein ce plaisir, Dieu t'en bénira. Bastian alla prendre l'argent au bahut et le remit à Regina en lui recommandant, pour le bon ordre, de se faire donner un reçu. J'arrangerai le tout pour le mieux, dit Regina en riant avec une joie enfantine, et oubliant tous ses projets pour se livrer à la félicité de sécher les larmes des malheureux. Et quand la nuit fut venue, Regina succombant presque sous son fardeau se rendit au haut du village chez Peltzig. Elle avait à son bras le panier, un pain dans son tablier, et l'argent dans sa poche. Son arrivée dans la pauvre famille fit répandre des larmes de bonheur. Regina se retira suivie des bénédictions de toutes ces bonnes gens. Elle éprouvait une félicité qu'elle n'avait encore jamais ressentie.

Les jours, les semaines et les mois se passèrent à un travail assidu. Bastian et Regina prospéraient plus que jamais. L'ouvrage revint à Peltzig, il put gagner son pain quotidien. Le contentement d'esprit faisait le reste.

(A suivre.)

Lausanne, le 21 avril 1869.

Monsieur le Rédacteur,

J'entends partout répéter que le christianisme libéral est impossible, que ses doctrines ne sont pas nées viables; c'est bien, mais permettez-moi de noter ici que nous lui devons cependant une mesure de police excellente et à laquelle, je pense, tous vos lecteurs applaudiront.

Pendant la seconde conférence de M. Buisson, écoutée avec un remarquable silence, un grand coup de sifflet se fit tout à coup entendre et causa un petit émoi. L'orateur s'arrêta un instant, et un long frémissement parcourut la salle. Chacun cherchait du regard l'auteur de ce trouble inattendu. Hélas! le coupable n'était point dans la salle, car le

coup de sifflet avait été donné dans la rue par un de ces enfants de vingt-quatre ans qui passait en vélocipède devant le Casino.

Comme il y avait en cet endroit un groupe de personnes qui n'avaient pu trouver place dans l'intérieur, le fougueux cavalier avait sifflé pour qu'on lui laissât le passage libre.

Le lendemain, la police lausannoise, qui a l'œil partout et à l'oreille de laquelle rien n'échappe, dans le but d'éviter le renouvellement d'un pareil scandale pour les séances qui devaient être données en réponse à celles de M. Buisson, prit le sage arrêté suivant :

« Les courses en vélocipède sont interdites dans » l'intérieur de la ville et dans ses abords immé- » diats. La police indiquera les voies où cet exer- » cice peut avoir lieu.

» Dans les courses de nuit, ces véhicules doivent » être pourvus d'une lanterne éclairée. »

Veillez agréer, Monsieur, mes civilités.

(Un abonné.)

Un professeur se plaignait du haut de sa chaire de ce que la science ne faisait plus de progrès et se trouvait même dans un état de décadence. « Oui, messieurs, dit-il, il n'y a plus dans notre pays que trois savants. Je viens de vous entretenir des deux premiers; quant au troisième, ma modestie ne me permet pas de le nommer.

Une dame envoyait une dépêche à son mari. Le télégraphiste compte les mots : un, deux, trois, quatre, cinq... treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit... Vous avez encore droit à deux mots, dit-il à la dame. Et celle-ci reprenant la plume écrivit : *gtembrass comejtem.*

Un maître d'hôtel de Vevey ayant besoin de truite pour un dîner de cent cinquante couverts, envoie en toute hâte un garçon chez le marchand de comestibles, où il ne s'en trouve plus que trois livres. Quelques minutes après, le garçon d'hôtel courait au télégraphe et expédiait la dépêche suivante, de sa composition :

Monsieur X..., à Genève.
Si vous truite, gardez-moi.

VIN ROUGE DE FRANCE

Par pièce et demi-pièce, acheté directement chez les propriétaires, dans un des meilleurs vignobles de France. Ce vin, qu'on se charge de rendre à domicile, est excellent pour la table et peut être livré sous toutes garanties.

S'adresser au magasin Monnet, place St-Laurent.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.